

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

Motion Philippe Deriaz et consorts invitant le Conseil d'Etat à créer dans son administration de nouvelles places d'apprentissage, destinées en priorité aux écoliers issus de voies défavorisées sur le marché actuel de l'emploi

La commission s'est réunie le jeudi 6 mai 2010 au SCRIS à Lausanne. Elle était composée de Mmes Martine Fiora-Guttmann, Anne Décosterd, Claudine Amstein et de MM. Philippe Deriaz, Stéphane Montangero, Jean Christophe Schwaab, Jean-Michel Dolivo, Michel Miéville et de la soussignée Isabelle Chevalley, confirmée à la présidence de cette commission.

M. le président du Conseil d'Etat Pascal Broulis présente M. Filip Grund, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud et Mme Patricia Joly, qui œuvre à la coordination des apprentis de l'Etat de Vaud et que nous remercions pour les notes de séance.

Rappel de la proposition

Le motionnaire explique les motivations qui l'ont poussé à déposer cette motion:

En tant que doyen d'une école professionnelle contenant 650 apprentis et père de trois filles âgées de 11 à 18 ans, M. Deriaz se dit particulièrement sensible au problème de l'apprentissage dans le canton, notamment au désespoir chez les jeunes en provenance de VSO dont les postulations sont refusées, ce qui suscite un sentiment d'injustice. Il cite la Commune d'Aubonne qui, lors d'une de ses campagnes de recrutement des apprentis par voie de presse, a recruté des jeunes uniquement en provenance de VSG ou VSB. Il indique avoir déposé, il y a quatre ans, une motion identique à celle traitée ce jour à la Commune de Morges, laquelle a été acceptée et a porté ses fruits. Il cite une autre motion semblable, de Mme de Meuron à la Ville de Lausanne, acceptée également. Le nombre d'apprentis en formation à l'Etat de Vaud est faible par rapport au nombre de collaborateurs.

M. Deriaz estime qu'une collectivité publique telle que l'Etat de Vaud a un rôle d'exemplarité en matière de suivi et d'engagement des apprentis, ainsi que pour aider les jeunes défavorisés. En période de mesures anticycliques, il s'agit de promouvoir les nouveaux métiers et encourager les formations spécifiques pour jeunes défavorisés, telles que l'attestation de formation professionnelle (AFP), en place dès le 1er janvier 2010, et non pas que les CFC.

La motion demande au Conseil d'Etat de:

1. Créer de nouvelles places d'apprentissage dans l'administration cantonale vaudoise, en doublant idéalement, sur une période de trois ans, le nombre d'apprentis qui y sont formés.

2. Destiner, en priorité et dans la mesure du possible, ces mêmes nouvelles places créées aux apprentis issus des classes des voies scolaires défavorisées sur le marché de l'emploi.
3. Créer de préférence ces places de formation dans des filières techniques et artisanales, voire dans de nouveaux métiers (exemple : filières ASE, Agents d'exploitation, informatique, etc.)
4. Étudier dans quelle mesure l'application d'une telle motion pourrait être relayée favorablement auprès des autres collectivités publiques (communes) ou parapubliques vaudoises.

Position du département

M. le conseiller d'État explique que le nombre de collaborateurs de l'État de Vaud concernés directement par l'apprentissage correspond à environ 3'500 à 4'000 personnes, après avoir notamment enlevé les environ 13'000 enseignants et 7'000 infirmières qui, en raison de leur activité, ne peuvent former d'apprentis.

Le dossier des apprentis à l'État de Vaud est coordonné au Service du personnel et traité en commission cantonale de coordination des apprentis, présidée par Mme Sylviane Klein, préfète de Lausanne. Cette commission délivre régulièrement des rapports et statistiques sur l'engagement et le suivi des apprentis à l'État de Vaud. Le Conseil d'État n'est pas favorable à la motion car ce n'est tout simplement pas réaliste. Il n'est pas possible de décréter ainsi de doubler les effectifs. Le danger du lien de cause à effet qui pourrait, à terme, faire disparaître la voie de l'apprentissage existe bien. L'apprentissage n'est pas une voie au rabais. Il s'agit d'analyser si le contexte permet de prendre un apprenti supplémentaire. L'environnement et l'encadrement sont cruciaux. L'État ne souhaite pas brader l'apprentissage qui est une extraordinaire voie d'intégration dans la société.

Le tableau des chiffres représentant le nombre de personnes en formation par département est annexé à ce rapport. D'une manière générale, les chiffres sont en augmentation.

Discussion

La discussion montre que pratiquement tous les commissaires sont favorables à l'apprentissage et à le valoriser, mais certains éléments de la motion posent problème. Tout d'abord le fait de doubler idéalement les places. Le tableau en annexe montre que cet objectif est utopique et poserait des problèmes importants au sein de l'administration. M. Broulis a rappelé qu'il envoie régulièrement un courrier aux chefs de services pour les encourager à engager des apprentis et que certains départements sont plus en mesure de faire des efforts que d'autres, selon leurs domaines spécifiques. D'autre part, il n'est pas possible de "réserver" des places aux filières VSO. Le Conseil d'État fait des efforts financiers importants pour ces filières. Hormis le COFOP, il s'implique dans l'engagement de FORJAD (formation des jeunes adultes en difficultés). De plus, l'obtention d'une bourse d'études pour les apprentis est possible dès 1er janvier 2010.

Enfin, il n'est pas possible de contraindre les communes à engager des apprentis. Cela dit, de nombreux points communs existent entre les commissaires. Tout le monde s'accorde pour dire que ce n'est pas une question financière, mais bien des notions de société et d'intégration. Il est nécessaire de mettre tout en œuvre pour valoriser la voie de l'apprentissage.

Transformation de la motion en postulat

Après discussion, le motionnaire décide, à contre-cœur, de transformer sa motion en postulat. La commission souhaite que le gouvernement s'engage à former toujours plus d'apprentis, en fournissant des rapports réguliers sur l'évolution en indiquant les mesures prises auprès des formateurs afin d'avoir du personnel motivé et compétent pour encadrer les jeunes en formation. La publication des

efforts de l'État serait un bon moyen pour motiver les communes. La commission souhaite également que M. le président du gouvernement fasse bouger les choses au sein du Département de l'économie et étudie les différentes pistes de blocage et comment y remédier. La commission désire savoir ce que deviennent les apprentis formés par l'État de Vaud.

La commission sera attentive aux réponses données par le Conseil d'État car la voie de l'apprentissage est importante et l'État doit être exemplaire.

Vote de la commission

Finalement, c'est à l'unanimité que la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération le postulat.

St-George, le 8 juin 2010.

La rapportrice :
(Signé) *Isabelle Chevalley*

Total des apprenti-e-s de l'Etat de Vaud, par an et par départements Statistiques 2003 à 2009

au 30.09.2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
DSE	30	30	33	30	31	34	39
DFJC CFC	59	72	129	133	129	127	157
COFOP form. Élé. ou AFP							37
COFOP préapprentissage							120
DINT	26	25	21	23	28	32	39
DSAS	9	11	15	17	19	20	20
DEC	17	17	15	18	20	17	17
DINF	10	8	14	24	25	22	31
DFIRE	67	63	61	60	55	52	50
OJV	33	37	36	41	40	37	33
UNIL				28	30	32	32
CHUV CFC	48	55	69	76	78	97	100
" AFP							3
TOTAL	299	318	393	450	455	470	678